

LA LETTRE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

PARIS, LE 5 DÉCEMBRE 2011 – N° 1393

L'essentiel

*La politique dans un couple :
un ciment ou une menace ?*

page 2

*En Italie, presque dix pour cent des
parlementaires ont à faire à la justice*

page 3

*Selon le groupe Ump au Sénat,
les socialistes règlent leurs comptes*

page 4

*Trop rigide, la Rgpp a occulté
un débat sur les missions de l'État*

page 5

*Un Fonds d'aide européen pour
les victimes des délocalisations*

page 6

*Le chômage touche davantage
les immigrés, diplômés ou non*

page 7

L'Assemblée nationale doit se prononcer ce mardi sur une proposition de résolution, déposée par des députés de tous les groupes, qui affirme, notamment, que « la notion de besoins sexuels irrépressibles renvoie à une conception archaïque de la sexualité qui ne saurait légitimer la prostitution ».

Il s'agit, pour ces abolitionnistes, de reprendre les conclusions de la mission d'information présidée au printemps par la socialiste Danielle Bousquet et de suivre l'exemple de la Suède en créant, dans le code pénal, un délit de « recours à la prostitution ». Des stages pourraient même être prévus pour les clients afin de les éduquer à un rapport entre les sexes fondé sur l'égalité et le respect de l'autre...

Nul ne conteste qu'il soit nécessaire de lutter contre les réseaux de prostitution, qui importent des filles d'Afrique ou d'Europe de l'Est, et les contraignent dans des conditions sordides à un esclavage sexuel. Les proxénètes doivent être punis sans pitié. Mais n'existe-t-il pas aussi une prostitution librement choisie et dignement vécue ?

La secrétaire générale du Syndicat du travail sexuel, un mouvement qui revendique 500 adhérents, Morgane Merteuil, explique qu'elle préfère être « escort » que travailler en usine. Tout travail est aliénant. Elle affirme ne pas vendre son corps, dont elle garde le contrôle, mais s'en servir pour offrir une prestation. Elle estime son métier moins dégradant que celui de trader ou d'huissier de justice et assume donc le choix qu'elle a fait. La seule atteinte à sa dignité qu'elle dit ressentir vient de la part de ceux – les abolitionnistes, certaines féministes – qui lui parlent comme à un enfant ou comme à une victime.

La philosophe Elisabeth Badinter est, elle aussi, farouchement hostile au courant abolitionniste et rappelle que les femmes de sa génération se sont battues pour disposer librement de leur corps. Elle s'indigne de voir la société poser de nouveau, soi-disant pour les protéger, « ses griffes moralisatrices sur les femmes ».

Cette société puritaine ne risque-t-elle pas, dans un second temps, d'interdire à une femme d'être entretenue ? Offrir des bijoux, des fourrures, des vacances, inviter une amie au restaurant, n'est-ce pas une forme de domination que l'on exerce sur elle, voire une offense à l'égalité des sexes ? L'inverse existe aussi, mais c'est plus rare, d'une femme riche qui se paie un gigolo...

Non, les pouvoirs publics ne doivent en aucun cas instaurer une police des mœurs ou de la sexualité. Tout adulte doit pouvoir choisir et vivre librement la sienne. Les députés s'honoreraient en repoussant cette résolution pavée, comme l'enfer, de bonnes intentions.

En finir avec la prostitution ?

La politique, ciment du couple ?

Amour et politique font-ils bon ménage ? C'est la question qu'a posée Anne Muxel, directrice de recherche au Cnrs dans le cadre du dispositif « Elections 2012 » du Cevipof.

69 % des Français parlent très souvent ou assez souvent de politique avec les différents membres de leur famille. En priorité avec leur conjoint (24 % très souvent, 45 % souvent), puis avec leur enfant le plus âgé (7 % très souvent, 35 % souvent), puis avec leur père (7 % et 30 %).

Pour avoir une relation vraie et durable, il est très important que l'autre partage **les valeurs morales** (39 %). Les opinions politiques ne sont citées comme très importantes que par 4 % des personnes interrogées, mais 26 % estiment que c'est assez important. C'est moins que pour les convictions religieuses, que 7 % citent comme très importantes et 18 % assez importantes.

Pas question de se fâcher pour la politique, expliquent 37 % des personnes interrogées, qui, si une discussion politique s'envenime à table en famille, continuent à défendre leurs idées mais sans aller jusqu'à se fâcher. On compte quand même 8 % des passionnés prêts à aller au conflit, et 51 % de sourdes oreilles qui changent de sujet. Enfin, 3 % quittent la table, sans qu'on sache bien si c'est pour fuir ou pour marquer leur désapprobation !

Le vote est personnel, certes. Mais 81 % des Français avouent pour qui ils ont voté à leur conjoint, 57 % à leur enfant le plus âgé et 54 % à leur mère. Les amis (43 %) et les enfants les plus jeunes (53 %) sont aussi dans la confiance.

29 % des personnes interrogées pensent qu'il est important que les parents transmettent leurs idées politiques à leurs enfants, tandis que 30 % ne sont plutôt pas d'accord avec cette idée. De la même manière, 22 % affirment que pour s'aimer vraiment il faut **partager les mêmes idées politiques**, quand 33 % s'opposent à cette affirmation.

36 % estiment avoir été influencés par les idées politiques de leur père (8 % beaucoup, 28 % assez). Ces pourcentages atteignent 27 % pour l'influence

des mères (5 % beaucoup, 22 % assez) et 17 % pour l'influence du conjoint (5 % beaucoup, 12 % assez).

Un risque de conflit ?

La plupart du temps, le conjoint vote comme la personne interrogée (73 %). Mais 29 % des enfants les plus âgés ne votent pas comme leurs parents, 34 % des mères votent différemment et 38 % des pères.

Au moment de **former un couple** pour une relation durable, 31 % des personnes interrogées affirment qu'il n'est pas du tout important de partager les mêmes idées politiques, 35 % estiment que c'est peu important, 25 % assez importante et seulement 8 % clament que c'est très important.

De la même manière, 45 % des sondés ne tombent pas amoureux parce qu'ils sont attirés par les idées politiques d'une personne, quand seulement 4 % font l'inverse. Pour autant, **la politique reste un sujet clivant** que les nouveaux couples n'abordent que très tardivement (45 %), quand seulement 2 % mettent le sujet sur la table très rapidement !

19 % des personnes en couple éprouvent très souvent du plaisir à discuter politique, 1 % pense qu'il y a **des sujets tabous** (et autant des conflits importants). De l'autre côté, 60 % des personnes en couple n'ont jamais de conflits importants à propos de la politique, et 57 % n'ont pas de sujets tabous.

Politique et amour semblent finalement **assez éloignés** l'un de l'autre quand on s'aperçoit que seulement 12 % des personnes interrogées affirment qu'il serait impossible que leur conjoint ait des idées d'extrême gauche ! 24 % pensent quand même que cela serait difficile, mais 37 % sont persuadés que cela ne poserait aucun problème. À l'inverse, l'extrême droite fait moins recette puisque 29 % des personnes interrogées sont convaincues qu'il serait impossible que leur conjoint ait des idées d'extrême droite, pour seulement 29 % qui pensent que cela ne poserait aucun problème.

Enfin, la moitié des Français ont déjà eu une relation sexuelle avec une personne d'un autre bord politique, quand 52 % ont déjà eu une relation amoureuse et 82 % une relation d'amitié !

Une offre politique décevante

Effet de la crise et de son action diplomatique, **Nicolas Sarkozy regagne six points** dans le dernier baromètre Bva; il n'en reste pas moins que seulement 38 % des Français ont une très bonne (7 %) ou bonne opinion de lui. François Fillon le devance toujours nettement avec 48 % d'opinions positives.

Mais le plus instructif, sans doute, dans ce sondage, c'est **l'insatisfaction des Français** face au choix qui s'offrira sans doute à eux lors du second tour: ils sont 43 % à ne souhaiter ni la victoire de Nicolas Sarkozy (23 %) ni celle de François Hollande (31 %).

Cela pourrait donc faire **les affaires d'un tiers candidat**. François Bayrou, pour lequel 29 % des Français se disent prêts à voter, Marine Le Pen, dont 29 % des Français (+ 5 %) souhaitent qu'elle exerce davantage d'influence dans la vie politique française ou **Alain Juppé**, qui obtient 62 % de réponses positives à la même question? Certainement pas **Éva Joly**, qui n'obtient plus que 24 % de réponses positives à cette question (- 6 points).

Une candidature centriste superfétatoire

C'est cette semaine que François Bayrou, président du Modem, devrait confirmer sa candidature, dont nul ne doute; c'est l'autre dimanche qu'**Hervé Morin**, président du Nouveau centre, a officialisé la sienne devant le pont de Normandie.

Moins de **la moitié des 39 parlementaires** de son parti (24 députés, 12 sénateurs, 3 députés européens) soutiennent l'ancien ministre de la Défense, qui culmine à un pour cent dans les intentions de vote. Les deux ministres issus du Mouvement, François Sauvadet et Maurice Leroy ne lui ménagent pas leurs sarcasmes, ainsi que le président du groupe à l'Assemblée nationale, Jean-Christophe Lagarde.

Point fort de son programme, le passage aux **37 heures hebdomadaires** sans augmentation de salaire. Il souhaite, lui aussi, une République exemplaire, dans laquelle tout élu condamné pour un délit politico-financier serait inéligible à vie.

Parlementaires italiens malhonnêtes...

Le Parlement italien compte 952 élus: 630 à la Chambre, 322 au Sénat. Ces parlementaires sont **les mieux payés d'Europe**, plus de 15 000 euros par mois, sans compter les avantages dont ils disposent (billets de train et d'avion gratuits, gardes du corps...).

Nettement plus inquiétant encore, le nombre de députés ou sénateurs déjà condamnés ou sous procès qui siègent tranquillement **en attendant la prescription**. Silvio Berlusconi, par exemple, a vu plusieurs de ses procès annulés par prescription ou amnistie. Il lui en reste encore six à affronter, dont un, particulièrement odieux, pour prostitution de mineure.

En me livrant à un exercice comptable sur le site www.nocensura.com, j'ai dénombré **85 "onorevoli" condamnés ou en attente de procès**. Presque 10 % du total, mais **aucune femme** parmi eux! La palme revient au Parti de la Liberté, créé par Berlusconi: 57 (34 députés, 23 sénateurs) sont déjà tombés dans les mailles de la justice.

Sur les 85 noms cités, 36 ont déjà été condamnés, pour des motifs extrêmement graves, comme recyclage d'argent sale, banqueroute frauduleuse, apologie du parti fasciste, violation de la loi sur le travail des mineurs, association maffieuse, extorsion, recyclage, corruption. On trouve aussi parmi, les chefs d'inculpation, le financement illicite aux partis, les constructions sans permis, les faux en bilan, les faux emplois, la diffamation, la banqueroute, les déclarations mensongères au Parquet.

Autre anomalie transalpine, les **sénateurs à vie**. Ils sont sept, heureusement au-delà de tout soupçon. Deux ex-présidents de la République, qui le deviennent automatiquement (Scalfaro et Ciampi, les autres sont décédés) et quelque cinq personnalités, qui sont nommées par le Président de la République. Cet honneur vient d'échoir à **Mario Monti**, le nouveau président du Conseil, qui n'est pas un élu et auquel on peut souhaiter bien du courage pour remettre de l'ordre dans les lamentables comptes de l'État et pour se débarrasser, lors des élections, de ce déshonneur du troisième pays d'Europe.

Florence Venturi

Profanations par ennui !

Quelle que soit la religion ou le lieu de culte visé, la profanation n'est pas une infraction ordinaire. En 2010, on a recensé pas moins de 621 profanations, contre 304 en 2008 et 474 en 2009. Si le phénomène reste marginal, il n'en est pas moins persistant, affirme Claude Bodin, président d'un groupe d'étude sur le sujet fort de quarante-trois membres.

Ce sont **les sites chrétiens** qui sont les plus touchés, parce qu'ils sont plus nombreux. L'an dernier, 214 cimetières, 308 lieux de culte (dont 272 églises) ont été profanés, soit un total de 522 sur les 621 attaques. Les sites musulmans enregistrent une augmentation constante (57 en 2010, contre 18 en 2009), et les sites israélites affichent 42 profanations.

Il ressort de dizaines d'auditions que ce n'est ni l'idéologie ni le satanisme qui guident de tels actes, forcément très douloureux pour les croyants et les familles. Non ! C'est malheureusement **le désœuvrement** de mineurs, qui seraient impliqués dans 63 % des profanations.

Porter atteinte à « l'intégrité du cadavre » est passible d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. Ce n'est donc pas du côté de la loi qu'il faut tenter d'aller chercher des solutions, mais plutôt dans **l'éducation**.

Parmi les douze propositions avancées par le groupe d'étude, il est question d'inclure dans les

Le Sénat, laboratoire du projet socialiste

« Ils s'y croient déjà ! » (Philippe Marini) ; « ils ont pris la Bastille ! » (Fabienne Keller) ; « une déferlante idéologique » (Roger Karoutchi) : les ténors du groupe Ump avaient convoqué la presse, la semaine dernière, pour **un premier bilan d'étape** plutôt sévère après un mois et demi de Sénat socialiste.

Le président du groupe, Jean-Claude Gaudin estime que le Sénat est désormais « le laboratoire du projet socialiste » et que son **opposition systématique** au gouvernement amoindrit son rôle. Philippe Marini, président de la commission des finances (par la grâce de la majorité) enfonce le clou : dans un esprit de revanche, les socialistes « règlent leurs comptes » avec tout ce que nous avons fait depuis 2007, voire 2002 : ils ont démantelé la loi Tépé. Revenir sur **l'exonération des heures supplémentaires** lèse surtout des gens modestes, qui ont envie de travailler, soulignent d'une seule voix Albéric de Montgolfier et Fabienne Keller. Quant à l'abaissement du plafond des droits de succession de 150000 à 50000 euros, il ne permet plus aux classes moyennes de transmettre leur patrimoine à leurs héritiers.

Tous les amendements déposés aux projets de lois des finances ou de financement de la sécurité sociale ignorent résolument l'indispensable réduction des dépenses publiques. Trente dispositions ajoutées au premier et dix au second augmentent la fiscalité et les prélèvements. Les sénateurs Ump sont unanimes à considérer que leurs collègues socialistes se montrent d'autant plus **irresponsables** qu'ils restent dans le virtuel, l'Assemblée nationale ayant le dernier mot.

Enfin, Jean-Claude Gaudin a fait part du refus unanime de son groupe de participer au comité de pilotage paritaire que Jean-Pierre Bel souhaitait constituer pour l'organisation des États généraux des collectivités territoriales. D'accord sur le principe, il pense préférable qu'en raison de la campagne électorale du printemps prochain, ces États généraux se tiennent à l'automne. Jean-Pierre Bel les a repoussés.

« Nous serons toujours aux affaires » conclut Roger Karoutchi. Vœu pieux ou prémonition ?

cours d'instruction civique un module abordant la thématique du respect dû aux morts, mais aussi d'accroître le nombre de voyages scolaires dans les lieux de culte et de mémoire.

La presse en prend pour son grade, qui met davantage l'accent sur le caractère spectaculaire des

actes commis qui sur **le caractère « exemplaire » des sanctions** qui sont prises quand, de temps en temps, leurs auteurs sont identifiés.

Enfin, simple bon sens, les députés suggèrent un déploiement du système de **vidéo surveillance** et un renforcement du contrôle des accès aux cimetières...

Rgpp, succès et échecs

La Rgpp ne mérite pas l'excès d'indignité dont elle fait l'objet. Rgpp: entendez « **révision générale des politiques publiques** ». Au départ, une ambitieuse volonté de modernisation et de réforme de l'État lancée par le gouvernement à l'automne 2007, qui devait concerner tous les services de l'administration, dans toutes ses composantes, avec l'objectif de 15 milliards d'euros d'économies cumulées en 2013.

Au total, entre décembre 2007 et mars 2011, pas moins de **517 mesures** ont été prises dans ce cadre. L'une d'entre elles, cependant, est devenue l'emblème de la Rgpp, au point d'occulter toutes les autres: le « un sur deux », ou la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux. Nicolas Sarkozy en a fait **un marqueur politique**. Sans pour autant que le résultat soit à la hauteur des attentes. Entre 2008 et 2012, le plafond d'emplois dans la fonction publique, inscrit en projet de loi de finances, a certes baissé de 117 440 équivalents temps plein, soit une diminution de 5,6 %. Difficile, cependant, de faire le départ entre les réductions d'effectifs déjà inscrites dans les projets de restructuration et celles résultant du « un sur deux ». Le gain brut de cette règle de non-remplacement, compte tenu des mesures catégorielles – hors exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires –, est de l'ordre de 500 millions d'euros.

Le rapport du **comité d'évaluation et de contrôle** des politiques publiques (Cec) de l'Assemblée présenté jeudi par François Cornut-Gentille (Ump, Haute-Marne) et Christian Eckert (Src, Meurthe-et-Moselle) marque « les succès et les limites – ou échecs – de la Rgpp ». Certes, reconnaissent les rapporteurs, elle a permis d'« **enclencher une dynamique** ». Beaucoup des mesures arrêtées dans son cadre étaient déjà dans les cartons de l'administration. Le « portage politique » par le gouvernement a accéléré leur mise en œuvre.

Une démarche autoritaire

Au détriment, constatent cependant les rapporteurs, d'une démarche de **concertation** et de délibération. « Le lancement de la Rgpp a été marqué par une commande hiérarchique ignorant agents publics et usagers du service public. Le Parlement n'a été informé que lors des sessions budgétaires. Un débat sur les missions que l'État se doit de conserver, d'externaliser ou de déléguer aurait permis de légitimer et de clarifier les objectifs et les moyens. »

C'est là que les appréciations entre les deux rapporteurs, d'accord sur les constats et sur les chiffres, commencent à diverger. Pour François Cornut-Gentille, la Rgpp a, « d'une certaine façon, validé qu'on pouvait faire mieux avec moins ». « Les organisations syndicales ont elles-mêmes reconnu la nécessité de faire bouger l'État »,

souligne-t-il, même s'il admet « une forme de rejet indéniable ». Le rapport adopté par le Cec est pour le moins sévère: « À tort ou à raison, la Rgpp correspond aujourd'hui et de manière durable, pour un grand nombre d'agents publics et toutes les organisations syndicales, à **un repoussoir** ou à ce qu'il ne faut pas faire, malgré un consensus désormais acquis sur la nécessité de réformer l'État. »

Christian Eckert, pour sa part, considère que « la mise sous tension des ministères a provoqué **des courts-circuits** ». « Des missions ne sont plus exercées ou le sont de moins en moins bien. Cela aurait nécessité préalablement de réfléchir à ce que doivent être les missions de l'État, même si l'on peut imaginer que certaines puissent être externalisées. »

La Rgpp, conclut le rapport, « a sans doute atteint ses limites ». « Maintenant, **il faut en sortir** », confesse le député Ump, estimant que « le un sur deux ne doit plus être affiché comme un objectif ». **La modernisation de l'État** ne passe pas par une application uniforme et continue du « un sur deux ». « Elle doit impérativement reprendre la question de la définition des missions de l'État », insistent les rapporteurs. S'appuyer sur les acquis pour poursuivre une démarche de modernisation et d'efficacité de la fonction publique est une nécessité, admettent les rapporteurs. Mais, « quel que soit le gouvernement, on ne pourra pas continuer comme ça, sans dialogue social »

L'Europe au secours de la France

Depuis le 1^{er} mai 2009, en raison de la crise financière et économique mondiale, le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** (Fem) intervient pour aider les travailleurs licenciés à se réinsérer sur le marché du travail en leur offrant une formation à la recherche d'emploi.

La Commission a proposé d'étendre cette mesure – prévue jusqu'au 30 décembre 2011 – à la date du 31 décembre 2013.

Une aide de **26 millions d'euros** destinée à près de 4 300 travailleurs licenciés en France et au Portugal, a été approuvée le 23 novembre dernier par la commission des budgets du Parlement européen.

Un montant de 24,5 millions d'euros a été accordé à la France pour aider 3 582 **travailleurs licenciés par le constructeur automobile Renault** et sept de ses fournisseurs. Les licenciements ont surtout frappé trois régions françaises : Ile-de-France (53 % des licenciements), Haute-Normandie (29,5 %) et Nord-Pas-de-Calais (12,5 %).

La demande française avait été rejetée par la commission des budgets en octobre, les députés voulant des éclaircissements supplémentaires au sujet du plan de départs volontaires de Renault. La nouvelle législation sur les retraites est en effet entrée en vigueur en France après la demande d'aide du Fem. Ils craignaient que cette nouvelle loi puisse **affecter négativement le statut du personnel** ayant participé volontairement à la retraite anticipée.

Après avoir reçu les informations demandées et des assurances, la commission des budgets a décidé d'approuver l'aide.

Le **Portugal a demandé 1,5 million d'euros** pour venir en aide à 726 travailleurs qui ont perdu leur emploi dans trois entreprises fabriquant du matériel électrique pour les automobiles. Les sociétés étaient situées dans les régions Norte et Centro.

L'aide, après ce feu vert, devra être approuvée par le Conseil des ministres et votée par le Parlement en séance plénière.

Claudine Couture

À quoi sert le Fem ?

Doté d'un budget annuel de 500 millions d'euros, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (Fem) aide les travailleurs à trouver un nouvel emploi et à acquérir de nouvelles compétences s'ils ont perdu leur emploi en raison d'**une modification des équilibres du commerce mondial**, par exemple lorsqu'une grande entreprise ferme ses portes ou qu'une usine est délocalisée dans un pays extérieur à l'Union européenne.

Le Fonds finance des mesures telles que l'aide à la recherche d'emploi ; l'orientation professionnelle ; la formation et le recyclage ; l'accompagnement ; la promotion de l'entrepreneuriat.

Le Fonds fournit également une aide individuelle, **ponctuelle et limitée dans le temps**, sous la forme d'allocations de recherche d'emploi, d'allocations de mobilité, d'allocations de participation à des activités d'éducation et de formation permanentes.

Le Fonds **ne finance pas de mesures de protection sociale** telles que des pensions ou des allocations de chômage, qui sont du ressort des États membres.

Les travailleurs touchés par des licenciements peuvent bénéficier des systèmes mis en place par les États membres pour leur venir en aide. En revanche, le budget du Fem ne peut pas servir à maintenir l'activité d'une entreprise ou contribuer à sa réorganisation ou sa modernisation.

Les Fonds structurels de l'Ue, dont fait partie le Fonds social européen (Fse), s'inscrivent davantage dans une **perspective stratégique à long terme**. Ils promeuvent l'anticipation et la gestion du changement par des activités telles que l'éducation et la formation tout au long de la vie.

De son côté, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (Fem) fournit une aide individuelle, ponctuelle et limitée dans le temps, destinée à aider les travailleurs touchés par des **licenciements liés à la mondialisation ou à la crise** actuelle.

Source : site de la commission européenne

<http://ec.europa.eu/>

La population immigrée à la hausse

On compte 5,3 millions d'immigrés qui vivent en France, dont 5,2 millions en métropole (8,4 % de la population) et 110 000 personnes dans les Dom (5,8 % de la population). **Au début du XX^e siècle, un million d'immigrés** résidaient en France ; ils étaient 2,3 millions en 1954 et 4,2 millions en 1990. Après une stabilisation dans les années quatre-vingt-dix, la population des immigrés progresse à nouveau depuis 1999. 41 % d'entre eux sont devenus Français.

Jusqu'au milieu des années soixante-dix, les flux d'immigration étaient majoritairement masculins, comblant les besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction d'après guerre, puis de la période des Trente Glorieuses. En 1974, un frein est mis à l'immigration de main-d'œuvre non qualifiée et **les migrations familiales prennent une part croissante** dans les flux d'immigration. Ces flux sont alors majoritairement composés de femmes (57 %) qui viennent rejoindre leur conjoint. En 2008, 51 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968.

La part des immigrés originaires du continent européen a baissé puisqu'elle s'élève à 38 % en 2008, contre la moitié en 1990 et les deux tiers en 1975. En 2008, **43 % des immigrés sont nés dans un pays du continent africain**, soit 2,3 millions de personnes. 71 % d'entre eux viennent des trois pays du Maghreb, et 13 % du Sénégal, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun ou du Congo, anciens pays sous administration française.

14 % des immigrés sont originaires d'Asie, parmi eux, 32 % sont nés en Turquie, 21 % dans un pays de la péninsule indochinoise et 10 % en Chine. Les immigrés originaires d'Amérique ou d'Océanie sont beaucoup moins nombreux (5 %).

En 2010, 2,7 millions d'immigrés âgés de 15 ans ou plus sont présents sur **le marché du travail**, soit parce qu'ils exercent une activité, soit parce qu'ils sont au chômage : ils représentent 9,4 % de la population active. Le taux d'activité des immigrés s'élève ainsi à 68 %, il est inférieur de trois points à celui des non-immigrés. En effet, si les hommes immigrés sont plus souvent actifs que les autres (79 % contre

74 % pour les non-immigrés), le taux d'activité des femmes immigrées (58 %) est en revanche nettement inférieur à celui des femmes qui ne sont pas immigrées (67 %).

Le taux de chômage des immigrés (15,9 %) est supérieur de sept points à celui des non-immigrés (8,7 %). La moindre qualification des immigrés et des emplois qu'ils occupent n'explique pas à elle seule ce différentiel. L'écart est marqué chez les plus diplômés : le taux de chômage des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est le double de leurs homologues non immigrés.

Par ailleurs, les immigrés non originaires de l'Union européenne ont un taux de chômage encore plus élevé (19,8 %), alors que celui des immigrés natifs d'un pays de l'Union européenne à 27 est inférieur à celui des non-immigrés : 7,8 % contre 8,7 %.

Forte baisse de l'emploi des jeunes

En 2010, **64,2 % des habitants de l'Union européenne** ont un emploi. Le taux d'emploi des hommes (70,1 %) est supérieur de douze points à celui des femmes (58,2 %). Cet écart, s'il s'observe dans tous les pays, est de moins de cinq points en Finlande et en Suède depuis plusieurs années, et dépasse toujours vingt points en Grèce, en Italie et à Malte.

Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans a fortement pâti de la crise : il s'élève à 34,1 % en 2010 contre 37,5 % en 2008. On constate de fortes disparités puisque moins de 25 % des jeunes sont en emploi en Espagne, en Italie, au Luxembourg et plus de 50 % en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas.

Le taux de chômage de l'Ue augmente à nouveau en 2010. En moyenne annuelle, il s'élève à 9,7 % après 9 % en 2009 et 7,1 % en 2008. L'Espagne est le pays le plus touché par la dégradation du marché du travail : le taux de chômage a presque doublé depuis deux ans et dépasse les 20 %. Le taux de chômage est également en forte hausse en Estonie, Lettonie et Lituanie, où il se situe au-dessus de 15 %. Il reste en revanche inférieur à 5 % en Autriche, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Source : France portait social 2011, Insee

Réalisme

Deux députés Ump, Jean-Michel Fourgous (Yvelines) et Olivier Dassault (Oise) proposent que les professeurs d'économie, notamment ceux des lycées d'enseignement général, réalisent **un stage de six mois minimum dans une entreprise**, afin de se familiariser avec le monde économique marchand et avec l'économie réelle.

Mystère

Qui, sur les bancs de gauche, a crié « facho » quand le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, a pris le micro pour répondre à une question lors de la séance de mercredi ? Le président Bernard Accoyer n'a en tout cas pas apprécié ! Et n'ayant pas réussi à identifier le député coupable, s'est contenté de rappeler qu'il y a des mots qu'on ne devrait « jamais prononcer dans cet hémicycle » !

Spécificité

L'enseignement des **langues régionales** est-il en danger, se demande Odette Herviaux (Soc., Morbihan) ? Pas du tout, affirme Luc Chatel : 32 000 élèves apprennent une langue régionale, dont l'enseignement est réparti dans 18 des trente académies du pays.

Sécurité

Le ministère des affaires étrangères et européennes a recours à 432 gardes de sécurité expatriés affectés à **la surveillance des locaux diplomatiques** : 150 policiers et 282 gendarmes. Pour 2010, le montant des crédits consacrés à leur rémunération a été de 50,6 millions d'euros. Précisions obtenues par Jean-Jacques Urvoas (Src, Finistère).

Exercice

Dès 2006, la France a ouvert un bureau d'ambassade à Djouba afin de renforcer ses relations avec les autorités du gouvernement autonome du **Soudan du sud**. Depuis juillet dernier, notre pays dispose d'une ambassade de plein exercice dans le 193^e État du monde précise Alain Juppé pour Jean-Pierre Kucheida (Src, Pas-de-Calais).

Crise

Dix-huit pour cent des Français ont des difficultés « la plupart du temps » pour **payer leurs factures à la fin du mois**. C'est deux points de plus que les Britanniques, et quatre de plus que les Allemands et les Suédois. À l'inverse, les Italiens (20 %) sont encore plus en difficulté.

Mariage

Pourquoi ne pas organiser **un référendum sur le mariage homosexuel** ? Selon Éric Raoult (Ump, Seine-Saint-Denis), cela permettrait de régler définitivement cette question, qui correspond à un véritable problème de société ! Michel Mercier se contente de lui rappeler que l'Assemblée nationale a rejeté en juin dernier une proposition de loi sur le mariage entre personnes de même sexe, pourtant reconnu dans plusieurs pays d'Europe, et qu'il n'est pas question de procéder à une consultation nationale !

Condamnation

Seul le mariage civil a une valeur légale en France et tout ministre d'un culte, quel qu'il soit, qui procède aux cérémonies religieuses de mariage sans que lui ait été justifié l'acte de mariage préalablement reçu par les officiers d'état civil encourt **six mois d'emprisonnement** et 7 500 euros d'amende. Il s'agit, bien évidemment, de lutter contre la polygamie pratiquée dans certains pays musulmans. Claude Guéant rassure Christian Vanneste (Ump, Nord), une seule condamnation à ce sujet a été prononcée depuis 1994.